

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_38
id. 4421

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAX), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
POUR LA MISE AUX NORMES DE L'EHPAD
DE BEAUMONT DE LOMAGNE**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le conseil départemental a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, la directrice de l'EHPAD de Beaumont de Lomagne sollicite une aide départementale de 30 500,00 € en vue de réaliser des travaux de mise aux normes de l'installation électrique, des circuits d'eau et du système de sécurité incendie de l'EHPAD de Beaumont de Lomagne sur les 2 sites « Les Cordeliers » et « Daudignon ».

Ces travaux font suite à un avis défavorable de la commission de sécurité.

Le coût des travaux s'établit à 165 090,74 € TTC, répartis comme suit :

- mises aux normes SSI	91 655,15 €
- autres mises aux normes électriques	59 657,41 €
- mise aux normes circuit d'eau	<u>13 778,18 €</u>
- TOTAL TTC	165 090,74 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA	30 500,00 €
- autofinancement	<u>134 590,74 €</u>
- TOTAL TTC	165 090,74 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, au titre du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA), l'octroi d'une subvention de 30 500 € à l'EHPAD de Beaumont-de-Lomagne pour les travaux de mise aux normes de l'installation électrique, ces circuits d'eau et du système de sécurité incendie de l'établissement sur les sites « les Cordeliers » et « Daudignon » ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous fonction 538 (PAEM-SDB00557) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC